



**DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS
POUR MANIFESTATION SPORTIVE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Association/club

Adresse

ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie

le de h à h

le de h à h

le de h à h

pour la manifestation sportive

à MASEVAUX-NIEDERBRUCK,

A MASEVAUX-NIEDERBRUCK, le

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **MASEVAUX-NIEDERBRUCK**,

Vu la demande ci-dessus,

Vu le code de la Santé Publique, notamment l'article L. 3335-4,

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 936-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités,

Vu le décret n° 2001-1070 du 12 novembre 2001 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives,

Vu l'article L 3342-1 du Code de la Santé Publique relatif à la protection des mineurs, modifié par l'article 93 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

AUTORISE

M.

Association/club :

à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie

le de h à h

le de h à h

le de h à h

pour la manifestation sportive mentionnée ci-dessus.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

Le Maire,